



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 janvier 2018

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Amy South, première vice-présidente, Relations avec les investisseurs (416) 594-7386

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le premier trimestre de 2018 et notre rapport annuel de 2017 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Ratio de levier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III	7	Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard	24
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	29

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)		T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Ligne ²										
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13,204	12,685	12,320	8,574	8,351	8,096	7,879	7,864	7,861
2	Résultats non distribués	16,701	16,101	15,535	15,011	14,483	13,584	13,145	12,197	11,785
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(17)	452	167	1,083	698	790	509	522	1,124
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	106	109	107	114	108	113	101	97	109
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	29,994	29,347	28,129	24,782	23,640	22,583	21,634	20,680	20,879
	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7	Ajustements de valeurs prudentiels	60	62	63	60	67	69	68	63	59
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5,188	5,284	5,019	1,468	1,444	1,461	1,449	1,785	1,887
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1,660	1,654	1,531	1,304	1,277	1,258	1,214	1,166	1,149
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	6	18	24	71	66	70	56	99	117
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	39	33	27	46	38	23	26	18	15
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ⁵	631	474	447	242	301	283	256	193	213
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	27	41	54	44	62	102	101	72	109
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	268	160	300	191	287	156	115	110	124
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	-	3	-	-	5	13	4	9	9
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7,879	7,729	7,465	3,426	3,547	3,435	3,289	3,515	3,682
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	22,115	21,618	20,664	21,356	20,093	19,148	18,345	17,165	17,197
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments									
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶	2,246	1,797	1,796	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	2,246	1,797	1,796	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1,003	1,253	1,253	1,253	1,253	1,504	1,504	1,504	1,504
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	13	14	13	15	14	14	13	13	15
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	3,262	3,064	3,062	2,268	2,267	2,518	2,517	2,517	2,519
	Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-								
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3,262	3,064	3,062	2,268	2,267	2,518	2,517	2,517	2,519
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	25,377	24,682	23,726	23,624	22,360	21,666	20,862	19,682	19,716
	Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	1,925	1,961	1,961	1,982	1,975	2,001	2,005	1,986	1,991
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1,182	1,204	1,197	1,279	1,287	1,323	1,354	1,327	1,351
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	18	19	19	19	18	19	18	17	19
50	Provisions générales (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Provisions collectives) ⁷	269	263	250	73	70	74	72	71	76
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3,394	3,447	3,427	3,353	3,350	3,417	3,449	3,401	3,437
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-								
58	Fonds propres de deuxième catégorie	3,394	3,447	3,427	3,353	3,350	3,417	3,449	3,401	3,437
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	28,771	28,129	27,153	26,977	25,710	25,083	24,311	23,083	23,153
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.								
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹⁰	204,647	203,321	198,459	175,431	169,350	168,996	168,077	165,419	162,583
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹⁰	204,647	203,321	198,686	175,431	169,575	169,322	168,407	165,746	162,899
60c	APR aux fins du total des fonds propres ¹⁰	204,647	203,321	198,867	175,431	169,755	169,601	168,690	166,027	163,169

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹) (suite)

(en millions de dollars)											
Ligne ²		T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	
		Renvois ³									
Ratios de fonds propres											
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8%	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,4%	12,1 %	11,9 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,1%	13,8 %	13,7 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0%	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	
66	dont : réserve anticyclique propres à l'institution	0,0%	0 %	0 %	0 %	0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0%	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,8%	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)											
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0%	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5%	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5%	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)											
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	279	306	450	453	409	348	368	425	432	
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	804	802	810	828	806	814	828	1 463	1 521	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 030	1 170	1 157	912	894	978	981	892	841	
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie											
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	269	263	250	73	70	74	72	71	76	
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	269	AA	263	73	70	74	72	71	76	
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)											
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 003	1 253	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	608	369	376	376	392	158	167	165	173	
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	1 802	2 253	2 253	2 253	2 253	2 704	2 704	2 704	2 704	
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Depuis le premier trimestre de 2018, le montant de l'insuffisance de l'encours des provisions a été calculé conformément à l'IFRS 9. La provision des périodes précédentes a été établie conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39 et n'a pas été retraitée. Voir les modifications à la présentation de l'information financière dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'Information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

6 Comprennent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41, 43 et 45 (en vigueur au troisième trimestre de 2017) et 47 (en vigueur au premier trimestre de 2018) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

7 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

8 Comprennent les débentures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

9 Avant le premier trimestre de 2018, correspondaient aux provisions collectives selon l'IAS 39.

10 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. Les APR du premier trimestre de 2018 et des quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprennent un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Pour plus de précision, voir la page 7.

11 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T1/18			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²				Dont
		Déconsolidation	Mise en équivalence			
Actif						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3,301	-	-	3,301		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11,939	-	-	11,939		
Valeurs mobilières	95,284	(236)	-	95,048		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				32	AG	
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-		
Autres valeurs mobilières				95,016		
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6,989	-	-	6,989		
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	48,271	-	-	48,271		
Prêts	358,633	-	-	358,633		
Provision pour pertes sur créances	(1,626)	-	-	(1,626)		
Provision générale comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie ⁴				(269)	AA	
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB	
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1,357)		
Dérivés	29,304	-	-	29,304		
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9,672	-	-	9,672		
Terrains, bâtiments et matériel	1,735	-	-	1,735		
Goodwill	5,267	-	-	5,267	F	
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1,920	-	-	1,920	I	
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	555	-	404	959		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				400	AD	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				11	G	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				4	AL	
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				34		
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S	
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				404	AE	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				101	AJ	
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				5		
Actifs d'impôt différé	607	-	-	607		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				6	K	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				1,030	AC	
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(90)	H	
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(264)	J	
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(75)	O	
Autres actifs						
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	343	-	-	343	N	
Divers	14,733	(101)	-	14,632		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI	
Divers				14,627		
Total de l'actif	586,927	(337)	404	586,994		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif	T1/18			Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire		Mise en équivalence
Dépôts	446,179	-	-	446,179	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15,247	-	-	15,247	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1,499	-	-	1,499	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	33,729	-	-	33,729	
Dérivés	29,091	-	-	29,091	
Acceptations	9,675	-	-	9,675	
Passifs d'impôt différé	32	-	-	32	
Autres passifs	16,009	23	44	16,076	
Titres secondaires	3,144	-	-	3,144	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				1,925	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1,182	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				37	
Total du passif	554,605	23	44	554,672	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	2,246	-	-	2,246	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				2,246	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-	AH
Actions ordinaires	13,070	-	-	13,070	
Actions ordinaires – positions de trésorerie				1	
Actions ordinaires				13,069	A
Surplus d'apport	135	-	-	135	B
Résultats non distribués	16,701	(362)	362	16,701	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				40	M
Autres résultats non distribués				16,661	
Cumul des autres éléments du résultat global	(17)	2	(2)	(17)	D
Couvertures de flux de trésorerie				39	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net				(13)	AK
Divers				(43)	
Participations ne donnant pas le contrôle	187	-	-	187	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				106	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				13	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				18	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				50	
Total des capitaux propres	32,322	(360)	360	32,322	
Total du passif et des capitaux propres	586,927	(337)	404	586,994	

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la récession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 janvier 2018, CIBC Re avait des actifs de 210 M\$, des passifs de 51 M\$ et des capitaux propres de 159 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 127 M\$, des passifs de (74) M\$ et des capitaux propres de 201 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Avant le premier trimestre de 2018, correspondaient aux provisions collectives selon l'IAS 39.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	21,618	20,664	21,356	20,093	19,148	18,345	17,165	17,197	16,829
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	194	-	3,443	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	-	126	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	47	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre émission d'actions ordinaires	82	40	37	40	91	48	23	18	20
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(46)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	-	(50)	(159)
Dividendes bruts (déduction)	(592)	(593)	(560)	(518)	(502)	(488)	(487)	(476)	(466)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	196	201	187	191	170	164	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1,323	1,159	1,093	1,045	1,402	927	1,435	936	977
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	14	13	(10)	18	40	(1)	(29)	37	(28)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires									
Ecart de change	(582)	431	(1,057)	503	(253)	223	86	(632)	402
Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Placements disponibles à la vente)	(54)	(24)	(42)	35	(70)	9	40	40	(22)
Couvertures de flux de trésorerie	6	6	(19)	8	15	(3)	8	3	(7)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	107	(125)	203	(158)	219	55	(148)	(11)	(286)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	90	(388)	(3,778)	(51)	(2)	(56)	288	85	(132)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(157)	(27)	(205)	59	(18)	(27)	(63)	20	(92)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	12	6	47	(5)	4	(14)	43	18	(55)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(108)	140	(109)	96	(131)	(41)	(5)	14	261
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	2	1	(3)	7	2	(1)	(5)	(4)	(9)
Divers ²	(83)	(12)	81	(7)	(22)	8	(6)	(15)	10
Solde de clôture	22,115	21,618	20,664	21,356	20,093	19,148	18,345	17,165	17,197
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	3,064	3,062	2,268	2,267	2,518	2,517	2,517	2,519	2,691
Emissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	450	-	800	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(251)	-	-	-	(251)	-	-	-	(173)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(1)	2	(6)	1	-	1	-	(2)	1
Solde de clôture	3,262	3,064	3,062	2,268	2,267	2,518	2,517	2,517	2,519
Total des fonds propres de première catégorie	25,377	24,682	23,726	23,624	22,360	21,666	20,862	19,682	19,716
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3,447	3,427	3,353	3,350	3,417	3,449	3,401	3,437	3,914
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	-	-	-	-	-	1,000
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,500)
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(53)	20	74	3	(67)	(32)	48	(36)	23
Solde de clôture	3,394	3,447	3,427	3,353	3,350	3,417	3,449	3,401	3,437
Total des fonds propres	28,771	28,129	27,153	26,977	25,710	25,083	24,311	23,083	23,153

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 31 novembre 2017. Voir les modifications à la présentation de l'information financière énoncées dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Expositions au bilan									
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	500 027	493 003	486 823	456 527	442 244	437 179	426 904	411 069	409 667
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de première catégorie aux termes de Bâle III	(7 852)	(7 690)	(7 411)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)	(3 443)	(3 573)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	492 175	485 313	479 412	453 146	438 761	433 846	423 716	407 626	406 094
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	6 734	5 339	5 066	6 452	4 981	6 418	7 065	6 634	7 923
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	18 387	17 224	15 638	16 567	14 549	14 406	14 668	13 964	13 393
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 502)	(4 016)	(4 585)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)	(5 280)	(6 267)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	467	389	125	-	-	216	356	239	397
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(467)	(389)	-	-	-	(22)	(154)	(25)	(169)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	19 619	18 547	16 244	18 029	14 122	15 351	16 485	15 532	15 277
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	55 260	45 418	45 072	43 842	44 556	33 810	36 460	35 722	34 811
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(4 501)	(2 392)	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	2 556	1 903	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	53 315	44 929	47 061	45 855	46 238	35 582	37 595	36 582	35 816
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	236 408	233 667	231 083	218 975	211 165	212 888	208 903	203 249	204 266
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(174 911)	(172 103)	(171 486)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)	(146 151)	(145 416)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850
20 Fonds propres de première catégorie	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838	516 037
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,0 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

Ligne	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	586 927	565 264	560 912	528 591	513 294	501 357	494 490	478 144	479 032
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	67	80	80	120	136	129	165	130	132
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(9 684)	(5 796)	(10 126)	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)	(13 209)	(16 662)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	(1 945)	(489)	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850
7 Autres ajustements	(10 256)	(10 270)	(10 138)	(6 111)	(6 216)	(6 067)	(5 927)	(6 185)	(6 320)
8 Expositions du ratio de levier	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838	516 037

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017.

2 Afin d'améliorer la comparabilité, l'information tout compris pour le quatrième trimestre de 2017 et les trimestres précédents a été réorganisée afin de correspondre aux numéros de rangées du préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017. L'information du quatrième trimestre de 2017 et des trimestres précédents n'a pas changé.

ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

		T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
		Exigences minimales relatives au total des APR fonds propres ¹								
		APR								
Risque de crédit ²										
Approche standard										
Expositions aux entreprises		27,707	2,217	28,029	26,631	3,727	3,578	3,645	3,674	3,515
Expositions aux entités souveraines		1,454	116	1,597	1,550	777	621	780	658	627
Expositions aux banques		430	34	488	438	439	442	521	472	438
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier		2,437	195	2,735	2,645	2,085	2,100	2,144	2,075	2,373
Autres risques liés au portefeuille de détail		838	67	933	873	833	666	667	647	616
Portefeuille de négociation		181	14	187	188	152	130	123	105	70
		33,047	2,643	33,969	32,325	8,013	7,537	7,917	7,700	7,341
Approche NI avancée										
Expositions aux entreprises		63,716	5,097	64,924	64,133	64,418	64,074	64,856	65,185	64,496
Expositions aux entités souveraines ³		2,303	184	2,093	2,048	1,900	2,075	2,185	2,245	2,150
Expositions aux banques		3,505	280	3,215	3,110	3,582	3,601	3,526	3,753	3,602
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier		15,706	1,256	14,738	14,566	13,691	13,156	12,115	11,497	10,483
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles		17,844	1,428	17,355	16,931	17,050	17,432	17,512	17,200	16,839
Autres risques liés au portefeuille de détail		7,507	601	7,579	8,296	8,182	7,965	7,813	7,738	7,596
Capitaux propres		739	59	759	813	699	734	705	693	717
Portefeuille de négociation		3,666	293	3,345	3,164	3,641	3,359	3,576	3,387	3,301
Titrisations		1,276	102	1,341	1,296	1,340	1,398	2,218	2,290	1,981
Rajustement en fonction du facteur scalaire		6,966	557	6,911	6,852	6,860	6,818	6,860	6,830	6,660
		123,228	9,857	122,260	121,209	121,363	120,612	121,366	120,818	117,825
Autres APR de crédit		10,675	854	11,427	11,356	10,893	10,322	10,815	11,276	12,539
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴		166,950	13,354	167,656	164,890	140,269	138,471	140,098	139,794	137,705
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque (VAR)		858	69	935	1,203	1,005	989	881	911	1,346
VAR en situation de crise		2,214	177	2,058	2,420	2,066	2,104	1,623	1,729	2,019
Exigences supplémentaires liées aux risques		2,290	183	1,843	2,186	3,167	2,383	1,624	1,209	1,134
Titrisation et autres		247	20	556	169	85	75	47	86	15
Total du risque de marché		5,609	449	5,392	5,978	6,323	5,551	4,175	3,935	4,514
Risque opérationnel		25,241	2,019	24,664	24,327	22,452	22,081	21,746	21,327	20,202
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}	A	197,800	15,822	197,712	195,195	169,044	166,103	166,019	165,056	162,421
Ajustements liés aux REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	3,798	304	3,498	3,264	3,655	3,247	2,977	3,021	2,998
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	3,940	315	3,741	3,491	3,909	3,472	3,303	3,351	3,325
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	4,083	327	3,935	3,672	4,112	3,652	3,582	3,634	3,606
Ajustement relatif au plancher de fonds propres ⁵										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E	3,049	244	2,111	s. o.	2,732	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F	2,907	233	1,868	s. o.	2,478	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G	2,764	221	1,674	s. o.	2,275	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E	204,647	16,370	203,321	198,459	175,431	169,350	168,996	168,077	165,419
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F	204,647	16,370	203,321	198,686	175,431	169,575	169,322	168,407	165,746
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G	204,647	16,370	203,321	198,867	175,431	169,755	169,601	168,690	166,027

¹ Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

² Le risque de crédit lié à CIBC Bank USA se calcule à l'aide de la méthode standard.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁵ Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR. L'APR au quatrième trimestre de 2018 et aux quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprend un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Voir la section « Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires » du rapport de gestion du premier trimestre de 2018 de notre rapport aux actionnaires pour une discussion des révisions apportées au plancher de fonds propres, qui entrera en vigueur au deuxième trimestre de 2018.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES ¹

(en millions de dollars)

	T1/18 vs. T4/17		T4/17 vs. T3/17		T3/17 vs. T2/17		T2/17 vs. T1/17	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	171 154	10 125	168 154	9 436	143 924	10 097	141 718	9 074
Taille du portefeuille ³	5 167	1 127	3 131	668	5 963	193	2 906	750
Qualité du portefeuille ⁴	(1 298)	(346)	(1 117)	(361)	(2 070)	(301)	(1 016)	(325)
Mises à jour du modèle ⁵	69	-	(558)	-	(631)	-	(1 840)	(37)
Méthode et politique ⁶	513	380	70	-	308	-	191	-
Acquisitions et cessions	300	-	-	-	26 517	90	-	-
Variations des taux de change	(2 967)	(137)	2 160	130	(5 032)	(292)	1 977	192
Divers	(2 190)	(18)	(686)	252	(825)	(351)	(12)	443
Solde à la fin de la période ⁷	170 748	11 131	171 154	10 125	168 154	9 436	143 924	10 097

	T1/18 vs. T4/17	T4/17 vs. T3/17	T3/17 vs. T2/17	T2/17 vs. T1/17
Risque de marché				
Solde au début de la période	5 392	5 978	6 323	5 551
Variations des niveaux de risque ⁸	80	(505)	(473)	849
Mises à jour du modèle ⁵	(8)	32	(261)	(1)
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	59	-
Variations des taux de change	145	(113)	330	(76)
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	5 609	5 392	5 978	6 323

	T1/18 vs. T4/17	T4/17 vs. T3/17	T3/17 vs. T2/17	T2/17 vs. T1/17
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	24 664	24 327	22 452	22 081
Variations des niveaux de risque ⁹	536	215	306	371
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	41	122	1 569	-
Solde à la fin de la période	25 241	24 664	24 327	22 452

¹ Ne comprend pas l'ajustement relatif au plancher de fonds propres

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs/contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 3 798 M\$ (3 498 M\$ au quatrième trimestre de 2017) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT¹)

(en millions de dollars)

	T1/18		T4/17		T3/17		T2/17		T1/17		T4/16		T3/16		T2/16	
	Approche NI avancée	Approche standard														
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	78,623	23,150	78,312	23,390	76,424	22,316	74,544	3,362	71,977	3,204	72,807	3,370	72,146	3,126	69,382	3,086
Engagements non utilisés	40,340	3,996	39,078	4,085	38,629	3,693	39,935	147	37,667	135	36,845	145	37,054	86	36,304	86
Transactions assimilées à des mises en pension	91,235	28	76,899	39	75,016	28	72,087	38	65,326	15	53,644	33	51,372	10	49,798	14
Divers – hors bilan	14,072	703	13,484	697	13,848	675	15,688	216	15,706	235	18,350	229	15,175	440	13,336	443
Dérivés de gré à gré	9,043	46	8,990	64	8,111	75	9,885	-	8,245	-	9,001	-	8,180	-	7,870	-
	233,313	27,923	216,763	28,275	212,028	26,787	212,139	3,763	198,921	3,589	190,647	3,777	183,927	3,662	176,690	3,629
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	47,049	11,108	41,439	11,827	46,090	11,061	42,224	5,026	41,810	4,759	44,055	4,773	38,454	4,740	36,908	4,498
Engagements non utilisés	6,168	-	5,642	-	5,733	-	5,547	-	4,722	-	4,670	-	4,830	-	4,817	-
Transactions assimilées à des mises en pension	15,102	-	14,374	-	12,269	-	13,268	-	10,439	-	10,020	-	6,522	-	7,588	-
Divers – hors bilan	536	-	533	-	554	-	682	-	693	-	753	-	803	-	759	-
Dérivés de gré à gré	2,497	-	2,660	-	2,487	-	3,677	-	2,951	-	3,581	-	3,893	-	3,855	-
	71,352	11,108	64,648	11,827	67,133	11,061	65,398	5,026	60,615	4,759	63,079	4,773	54,502	4,740	53,927	4,498
Expositions aux banques																
Montants utilisés	11,446	1,821	10,422	2,021	10,276	1,854	10,326	1,776	10,150	1,689	10,715	1,940	13,894	1,847	11,488	1,717
Engagements non utilisés	996	6	840	8	984	9	1,040	-	1,089	-	1,011	-	1,036	-	889	-
Transactions assimilées à des mises en pension	26,739	-	21,469	-	22,459	-	22,296	-	24,008	-	22,720	-	22,386	-	22,741	-
Divers – hors bilan	63,491	-	64,176	-	62,155	-	64,972	-	61,464	-	62,107	-	59,315	-	59,184	-
Dérivés de gré à gré	8,165	222	7,527	232	6,350	233	7,603	219	6,053	160	6,005	167	5,900	211	5,304	56
	110,837	2,049	104,434	2,261	102,224	2,096	106,237	1,995	102,764	1,849	102,558	2,107	102,531	2,058	99,606	1,773
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	415,502	41,080	385,845	42,363	381,385	39,944	383,774	10,784	362,300	10,197	356,284	10,657	340,960	10,460	330,223	9,900
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	118,964	-	101,315	-	98,861	-	95,043	-	88,596	-	76,263	-	71,017	-	71,646	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	296,538	41,080	284,530	42,363	282,524	39,944	288,731	10,784	273,704	10,197	280,021	10,657	269,943	10,460	258,577	9,900
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	224,655	3,200	223,291	3,423	219,304	3,284	211,790	2,696	206,740	2,556	201,580	2,645	195,464	2,579	189,218	2,474
Engagements non utilisés	18,900	3	18,922	3	19,967	4	19,543	-	17,926	-	18,375	-	24,050	-	22,743	-
	243,555	3,203	242,213	3,426	239,271	3,288	231,333	2,696	224,666	2,556	219,955	2,645	219,514	2,579	211,961	2,474
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21,941	-	21,982	-	21,922	-	21,578	-	21,504	-	21,597	-	21,139	-	20,661	-
Engagements non utilisés	49,860	-	49,140	-	46,383	-	46,623	-	48,231	-	47,140	-	46,887	-	46,545	-
Divers – hors bilan	240	-	293	-	311	-	302	-	258	-	319	-	308	-	281	-
	72,041	-	71,415	-	68,616	-	68,503	-	69,993	-	69,056	-	68,334	-	67,487	-
Autres risques liés au portefeuille de détail																
Montants utilisés	11,047	1,081	10,755	1,158	10,466	1,080	10,117	851	9,762	797	9,671	794	9,616	766	9,490	726
Engagements non utilisés	2,430	27	2,396	28	2,142	30	2,088	27	2,073	25	2,026	26	1,999	26	1,975	25
Divers – hors bilan	36	-	37	-	33	-	34	-	36	-	32	-	32	-	32	-
	13,513	1,108	13,188	1,186	12,641	1,110	12,239	878	11,871	822	11,729	820	11,647	792	11,497	751
Total des portefeuilles de détail	329,109	4,311	326,816	4,612	320,528	4,398	312,075	3,574	306,530	3,378	300,740	3,465	299,495	3,371	290,945	3,225
Expositions liées aux titrisations	13,884	-	14,174	-	13,350	-	12,546	-	13,001	-	18,863	-	18,748	-	17,577	-
Expositions brutes au risque de crédit	758,495	45,391	726,835	46,975	715,263	44,342	708,395	14,358	681,831	13,575	675,887	14,122	659,203	13,831	638,745	13,125
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	118,964	-	101,315	-	98,861	-	95,043	-	88,596	-	76,263	-	71,017	-	71,646	-
Expositions nettes au risque de crédit	639,531	45,391	625,520	46,975	616,402	44,342	613,352	14,358	593,235	13,575	599,624	14,122	588,186	13,831	567,099	13,125

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	85,135	80,338	79,063	75,259	72,212	75,116	74,422	70,482	70,148
Engagements non utilisés	36,469	34,823	34,791	36,021	33,465	32,082	32,578	31,863	32,279
Transactions assimilées à des mises en pension	8,278	6,962	6,730	8,244	7,748	7,497	4,336	4,430	5,369
Divers – hors bilan	54,903	52,371	51,675	55,082	54,291	54,925	49,518	46,711	44,658
Dérivés de gré à gré	8,118	9,133	7,625	11,394	7,973	8,887	8,722	8,424	10,610
	192,903	183,627	179,884	186,000	175,689	178,507	169,576	161,910	163,064
États-Unis									
Montants utilisés	38,552	36,261	41,524	40,900	39,201	38,792	37,999	35,069	38,836
Engagements non utilisés	7,562	7,417	7,596	7,403	7,360	7,923	7,937	7,556	8,355
Transactions assimilées à des mises en pension	3,138	2,790	2,430	2,299	2,253	1,675	4,181	3,342	4,007
Divers – hors bilan	16,962	19,358	19,971	18,819	19,294	21,077	20,510	19,007	20,097
Dérivés de gré à gré	5,926	4,754	4,078	4,364	4,055	3,885	3,077	2,649	2,352
	72,140	70,580	75,599	73,785	72,163	73,352	73,704	67,623	73,647
Europe									
Montants utilisés	4,570	4,683	3,805	3,623	4,189	5,244	4,602	4,497	5,119
Engagements non utilisés	2,198	2,133	1,946	2,085	1,791	1,725	1,661	1,674	2,539
Transactions assimilées à des mises en pension	1,889	1,035	1,166	1,232	781	460	572	485	451
Divers – hors bilan	5,483	5,900	4,376	6,892	3,715	4,717	4,761	7,052	4,855
Dérivés de gré à gré	3,449	3,306	3,282	3,502	3,427	3,687	3,726	3,694	4,007
	17,589	17,057	14,575	17,334	13,903	15,833	15,322	17,402	16,971
Autres pays									
Montants utilisés	8,861	8,891	8,398	7,312	8,335	8,425	7,471	7,730	6,297
Engagements non utilisés	1,275	1,187	1,013	1,013	862	796	744	917	847
Transactions assimilées à des mises en pension	807	640	557	833	395	489	174	224	156
Divers – hors bilan	751	564	535	549	563	491	504	509	550
Dérivés de gré à gré	2,212	1,984	1,963	1,905	1,794	2,128	2,448	2,262	1,606
	13,906	13,266	12,466	11,612	11,949	12,329	11,341	11,642	9,456
	296,538	284,530	282,524	288,731	273,704	280,021	269,943	258,577	263,138

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	61,810	57,008	56,711	60,057	56,518	57,633	55,488	50,532	47,050
1 an à 3 ans	52,309	50,953	50,325	50,961	47,897	46,676	44,333	42,794	43,718
3 ans à 5 ans	34,340	36,704	34,676	34,822	34,003	36,411	36,344	36,729	37,930
Plus de 5 ans	1,714	1,952	1,818	2,169	1,957	2,108	1,638	1,272	1,447
	150,173	146,617	143,530	148,009	140,375	142,828	137,803	131,327	130,145
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	15,110	12,181	18,998	14,516	15,532	15,277	14,571	13,966	15,493
1 an à 3 ans	20,506	20,091	18,926	19,695	17,024	16,886	15,951	15,129	16,780
3 ans à 5 ans	21,070	17,774	16,496	16,883	16,819	20,131	16,302	16,196	15,175
Plus de 5 ans	1,087	1,322	1,213	1,871	1,344	1,504	1,581	1,545	1,939
	57,773	51,368	55,633	52,965	50,719	53,798	48,405	46,836	49,387
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	74,797	72,800	70,511	72,948	68,075	69,199	67,043	67,425	69,690
1 an à 3 ans	10,992	11,227	10,773	12,768	10,212	9,042	8,787	10,504	11,174
3 ans à 5 ans	2,229	1,844	1,611	1,573	4,008	4,627	7,396	1,573	1,710
Plus de 5 ans	574	674	466	468	315	527	509	912	1,032
	88,592	86,545	83,361	87,757	82,610	83,395	83,735	80,414	83,606
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	296,538	284,530	282,524	288,731	273,704	280,021	269,943	258,577	263,138
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	80,217	77,712	75,496	70,478	68,450	69,027	75,233	75,821	76,395
1 an à 3 ans	101,537	100,461	98,288	93,231	84,631	78,550	71,028	62,362	57,985
3 ans à 5 ans	60,735	63,138	64,414	66,324	70,175	70,880	71,746	72,266	71,271
Plus de 5 ans	1,066	902	1,073	1,300	1,410	1,498	1,507	1,512	1,478
	243,555	242,213	239,271	231,333	224,666	219,955	219,514	211,961	207,129
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	72,041	71,415	68,616	68,503	69,993	69,056	68,334	67,487	66,817
	72,041	71,415	68,616	68,503	69,993	69,056	68,334	67,487	66,817
Expositions aux autres commerces de détail									
Moins de 1 an ²	12,116	12,036	11,754	11,501	11,274	11,242	11,204	11,092	10,785
1 an à 3 ans	209	169	174	186	185	180	210	210	211
3 ans à 5 ans	354	295	214	176	148	130	116	109	104
Plus de 5 ans	834	688	499	376	264	177	117	86	69
	13,513	13,188	12,641	12,239	11,871	11,729	11,647	11,497	11,169
Total des portefeuilles de détail	329,109	326,816	320,528	312,075	306,530	300,740	299,495	290,945	285,115
Total des expositions au risque de crédit	625,647	611,346	603,052	600,806	580,234	580,761	569,438	549,522	548,253

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CREDIT ASSOCIE AUX DERIVES

(en millions de dollars)

	T1/18			Montant de crédit ¹	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	77	-	77	33	1	3	1	2	6	2	22	14	-	
Swaps	6,220	2,200	8,420	5,277	563	653	693	759	741	915	1,100	926	1,013	
Options achetées	146	13	159	41	16	22	17	20	14	13	21	20	15	
	6,443	2,213	8,656	5,351	580	678	711	781	761	930	1,143	960	1,028	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	48	1	2	2	2	1	2	1	1	2	
Total des dérivés de taux d'intérêt	6,443	2,213	8,656	5,399	581	680	713	783	762	932	1,144	961	1,030	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	5,024	21	5,045	3,618	1,061	938	970	869	839	900	732	874	911	
Swaps	6,537	2,174	8,711	4,218	834	847	784	775	653	673	653	603	653	
Options achetées	286	1	287	347	84	81	107	126	104	123	144	217	222	
	11,847	2,196	14,043	8,183	1,979	1,866	1,861	1,770	1,596	1,696	1,529	1,694	1,786	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	122	-	122	47	8	10	7	4	4	7	8	9	12	
Swaps sur défaillance – protection vendue	15	-	15	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	137	-	137	55	8	10	7	4	4	7	8	9	12	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	1,815	115	1,930	2,155	498	520	479	540	445	379	300	306	254	
	2,143	-	2,143	3,682	101	84	75	70	44	49	45	45	32	
	3,958	115	4,073	5,837	599	604	554	610	489	428	345	351	286	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	95	-	95	54	22	19	15	20	28	17	15	10	6	
	208	-	208	26	1	1	1	1	1	-	-	5	3	
	303	-	303	80	23	20	16	21	29	17	15	15	9	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	2,020	-	2,020	3,010	1,155	902	730	1,054	991	1,025	888	743	524	
	72	-	72	1,260	50	40	33	38	37	39	43	64	68	
	2,092	-	2,092	4,270	1,205	942	763	1,092	1,028	1,064	931	807	592	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales														
					167	176	145	153	155	286	225	443	437	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC														
					3,798	3,498	3,264	3,655	3,247	2,977	3,021	2,998	2,880	
Total des dérivés avant la compensation														
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²				(16,668)										
Total des dérivés				12,636	23,824	8,360	7,796	7,323	8,088	7,310	7,407	7,218	7,278	7,032

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 536 M\$ (4 341 M\$ au quatrième trimestre de 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 3 851 M\$ (3 516 M\$ au quatrième trimestre de 2017) et de valeurs émises par le gouvernement de 685 M\$ (825 M\$ au quatrième trimestre de 2017).

² Comprend les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITE DU CREDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCEE – PORTEFEUILLES DE PRETS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (METHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/18							T4/17						
					Montants notionnels	% de l'ECD moyenne pondérée	% de la PD moyenne pondérée	% de la PCD moyenne pondérée	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Montants notionnels	% de l'ECD moyenne pondérée	% de la PD moyenne pondérée	% de la PCD moyenne pondérée	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR		
					des engagements non utilisés	en fonction des expositions	en fonction des expositions	en fonction des expositions	en fonction des expositions		des engagements non utilisés	en fonction des expositions	en fonction des expositions	en fonction des expositions	en fonction des expositions			
De première qualité					1,956	6	81	0.02	18	4	74	1,742	16	75	0.02	15	3	49
10	0.03 %-0.03 %	AAA	Aaa	1,956	6	81	0.02	18	4	74	1,742	16	75	0.02	15	3	49	
21	0.03 %-0.03 %	AA+	Aa1	1,009	246	63	0.04	18	3	30	898	266	63	0.04	24	3	24	
24	0.04 %-0.05 %	AA	Aa2	4,895	857	65	0.04	10	2	118	4,411	763	65	0.04	11	3	124	
27	0.05 %-0.06 %	AA-	Aa3	5,564	543	65	0.05	12	3	194	5,758	573	65	0.05	13	4	208	
31	0.07 %-0.09 %	A+	A1	4,872	1,515	64	0.08	35	18	895	4,894	1,541	64	0.08	35	19	936	
34	0.09 %-0.12 %	A	A2	6,760	3,412	65	0.10	33	22	1,480	7,191	3,251	65	0.10	33	23	1,637	
37	0.13 %-0.16 %	A-	A3	11,747	6,573	65	0.13	36	29	3,407	10,854	6,661	65	0.13	39	31	3,413	
41	0.15 %-0.22 %	BBB+	Baa1	20,080	10,964	66	0.17	42	37	7,333	20,655	10,703	66	0.17	42	38	7,833	
44	0.19 %-0.30 %	BBB	Baa2	16,008	8,861	66	0.24	40	41	6,520	14,935	7,852	66	0.24	41	43	6,471	
47	0.31 %-0.38 %	BBB-	Baa3	19,147	10,356	67	0.33	36	46	8,747	18,199	9,464	67	0.33	37	48	8,658	
De qualité inférieure					92,038	43,333	66	0.18	34	31	28,798	89,537	41,090	66	0.18	35	33	29,353
51	0.39 %-0.61 %	BB+	Ba1	15,647	6,964	49	0.51	35	51	8,030	15,382	6,910	50	0.51	35	54	8,250	
54	0.62 %-1.09 %	BB	Ba2	14,313	6,412	50	0.70	33	52	7,424	14,832	6,792	50	0.70	32	54	7,976	
57	1.10 %-1.92 %	BB-	Ba3	11,343	4,405	51	1.28	33	65	7,361	10,805	4,126	51	1.28	33	67	7,246	
61	1.93 %-3.69 %	B+	B1	8,967	3,534	51	2.13	30	68	6,138	8,296	3,573	51	2.12	30	69	5,729	
64	3.70 %-7.27 %	B	B2	4,778	1,575	56	4.19	34	92	4,251	4,262	1,422	56	4.02	32	86	3,649	
67	7.28 %-12.11 %	B-	B3	851	184	52	8.29	29	100	848	921	200	51	8.46	31	106	979	
Liste de surveillance					55,899	23,074	51	1.41	33	61	34,052	54,498	23,023	51	1.37	33	62	33,829
70	12.12 %-20.67 %	CCC+	Caa1	481	87	53	18.27	41	203	974	666	249	48	18.11	41	197	1,313	
75	12.12 %-20.67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	78	26	52	16.72	71	331	258	62	4	56	16.72	75	344	212	
80	20.68 %-99.99 %	CC à C	Ca	460	107	43	35.00	26	134	617	443	132	44	34.76	26	137	604	
Défaut					1,019	220	48	25.70	37	182	1,849	1,171	385	47	24.33	37	182	2,129
90	100 %	D	C	325	15	36	100.00	41	152	493	344	18	40	100.00	38	210	723	
Expositions aux entités souveraines					325	15	36	100.00	41	152	493	344	18	40	100.00	38	210	723
De première qualité					149,281	66,642	61	1.03	34	44	65,192	145,550	64,516	61	1.06	34	45	66,034
00	0.01 %-0.015 %	AAA	Aaa	29,142	189	64	0.01	5	1	230	26,433	189	64	0.01	5	1	202	
10	0.016 %-0.025 %	AAA	Aaa	18,250	3,097	63	0.02	13	3	526	15,904	2,927	63	0.02	13	3	456	
21	0.016 %-0.025 %	AA+	Aa1	1,887	1,265	63	0.02	14	2	36	1,388	783	63	0.02	18	2	34	
24	0.016 %-0.025 %	AA	Aa2	2,837	756	65	0.02	38	9	260	2,339	533	65	0.02	41	7	171	
27	0.026 %-0.035 %	AA-	Aa3	1,716	1,596	66	0.03	14	3	52	1,571	1,503	66	0.03	15	4	63	
31	0.036 %-0.05 %	A+	A1	882	785	66	0.04	25	7	64	950	915	66	0.04	20	6	59	
34	0.06 %-0.065 %	A	A2	1,120	877	66	0.05	23	11	126	938	909	66	0.05	18	7	68	
37	0.066 %-0.08 %	A-	A3	562	418	66	0.08	20	9	49	432	431	66	0.08	16	11	47	
41	0.09 %-0.16 %	BBB+	Baa1	535	304	66	0.14	18	12	63	576	299	66	0.14	18	12	70	
44	0.16 %-0.26 %	BBB	Baa2	150	63	68	0.24	44	41	61	148	65	68	0.24	43	42	62	
47	0.27 %-0.42 %	BBB-	Baa3	118	41	68	0.34	50	52	61	119	42	68	0.34	48	53	63	
De qualité inférieure					57,199	9,391	65	0.02	11	3	1,528	50,798	8,596	65	0.02	11	3	1,295
51	0.43 %-0.61 %	BB+	Ba1	496	216	35	0.53	9	10	51	514	194	33	0.53	9	11	55	
54	0.62 %-1.09 %	BB	Ba2	19	11	55	0.73	32	48	9	14	13	54	0.73	38	60	8	
57	1.10 %-1.92 %	BB-	Ba3	23	3	68	1.40	35	69	16	11	3	55	1.40	55	115	12	
61	1.93 %-3.99 %	B+	B1	7	2	68	2.45	23	54	4	10	2	69	2.45	16	37	4	
64	4.00 %-7.27 %	B	B2	30	3	69	6.00	26	82	24	18	1	66	6.00	27	86	16	
67	7.28 %-12.11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	9.57	90	437	5	
Liste de surveillance					575	235	37	0.88	12	18	104	568	213	35	0.78	12	18	100
70	12.12 %-20.67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	2	3	69	16.72	25	118	2	
75	12.12 %-20.67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
80	20.68 %-99.99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut					-	-	-	-	-	-	-	2	3	69	16.72	25	118	2
90	100.00%	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total					57,774	9,626	64	0.03	11	3	1,632	51,368	8,812	64	0.03	11	3	1,397

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/18					T4/17								
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2,725	-	-	0,02	24	8	206	2,724	-	-	0,02	22	5	122
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	55	87	-	0,03	20	6	3	44	86	-	0,03	28	8	4
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	31,969	-	-	0,04	6	1	301	36,085	-	-	0,04	7	1	401
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	7,036	-	-	0,05	15	7	459	2,709	-	-	0,05	26	11	275
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	19,016	50	65	0,08	22	8	1,472	16,683	50	65	0,08	22	8	1,358
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	12,883	102	64	0,10	7	4	464	14,419	62	69	0,10	6	3	461
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	6,659	285	65	0,13	15	8	524	7,079	330	63	0,13	16	9	603
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	5,144	376	64	0,17	14	10	537	4,542	341	65	0,17	16	12	544
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	502	220	64	0,24	7	7	38	516	145	68	0,24	10	10	50
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	1,048	402	63	0,34	14	15	161	586	300	63	0,34	16	17	98
				87,037	1,522	60	0,08	12	5	4,165	85,387	1,314	60	0,08	12	5	3,916
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	396	106	49	0,53	(3)	(4)	(16)	35	53	42	0,53	44	53	6
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	243	1	67	0,73	18	27	66	396	46	50	0,73	12	18	70
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	144	-	-	1,40	42	95	136	75	-	-	1,40	33	76	57
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	256	-	-	2,45	9	23	60	210	1	69	2,45	10	25	52
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	512	48	50	6,00	13	47	243	443	-	-	6,00	12	44	196
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,57	40	144	2	1	-	-	9,57	40	144	1
				1,552	155	49	2,77	12	32	491	1,160	100	46	3,10	11	31	382
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	1	-	-	16,72	40	181	3	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1	-	-	13,51	32	147	3	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				88,590	1,677	59	0,12	12	5	4,659	86,547	1,414	59	0,12	12	5	4,298
				295,645	77,945	61	0,56	23	24	71,483	283,465	74,742	61	0,58	23	25	71,729
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				743	9	78	-	-	70	520	899	43	56	-	-	70	629
Bon profil				122	-	-	-	-	90	110	131	-	-	-	-	90	118
Profil satisfaisant				23	-	-	-	-	117	27	30	15	60	-	-	117	35
Profil faible				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				5	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
				893	9	78	-	-	74	657	1,065	58	57	-	73	782	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				296,538	77,954	61	0,56	23	24	72,140	284,530	74,800	61	0,58	23	26	72,511

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Exposition aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/17						T2/17							
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions		
				ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR		
De première qualité																	
10	0.03 %-0.03 %	AAA	Aaa	2,015	16	69	0.02	15	3	57	1,934	16	72	0.02	18	3	61
21	0.03 %-0.03 %	AA+	Aa1	875	257	63	0.03	24	3	23	478	276	64	0.03	19	4	19
24	0.04 %-0.05 %	AA	Aa2	4,605	604	67	0.04	12	3	126	6,050	872	65	0.04	10	2	134
27	0.05 %-0.06 %	AA-	Aa3	5,452	642	64	0.05	12	4	189	8,967	726	65	0.05	12	3	306
31	0.07 %-0.09 %	A+	A1	5,280	1,474	64	0.08	34	18	954	5,239	1,621	65	0.08	31	17	871
34	0.09 %-0.12 %	A	A2	7,045	3,047	65	0.10	35	23	1,629	7,040	3,215	65	0.10	34	23	1,645
37	0.13 %-0.16 %	A-	A3	10,223	6,233	65	0.13	40	32	3,319	10,142	5,857	66	0.13	41	34	3,421
41	0.17 %-0.22 %	BBB+	Baa1	20,821	11,693	66	0.17	43	38	7,890	19,197	10,065	66	0.17	42	38	7,294
44	0.23 %-0.30 %	BBB	Baa2	14,416	7,842	66	0.24	42	44	6,336	15,518	8,019	66	0.24	43	45	6,919
47	0.31 %-0.42 %	BBB-	Baa3	17,518	8,644	68	0.33	37	48	8,456	16,528	7,983	68	0.33	37	48	7,960
				88,250	40,452	66	0.18	36	33	28,979	91,093	38,650	66	0.17	34	31	28,630
De qualité inférieure																	
51	0.43 %-0.61 %	BB+	Ba1	14,401	7,588	45	0.51	35	55	7,850	15,735	9,129	53	0.47	34	48	7,603
54	0.62 %-1.09 %	BB	Ba2	14,804	6,854	50	0.70	33	54	8,054	13,892	6,662	55	0.70	33	56	7,756
57	1.10 %-1.92 %	BB-	Ba3	10,780	4,542	51	1.28	33	68	7,341	10,802	4,654	56	1.28	34	68	7,390
61	1.93 %-3.99 %	B+	B1	7,403	3,078	52	2.07	30	68	4,998	7,792	3,245	56	2.06	31	69	5,408
64	4.00 %-7.27 %	B	B2	4,166	1,294	56	3.99	32	85	3,523	4,407	1,553	57	4.09	32	85	3,732
67	7.28 %-12.11 %	B-	B3	1,038	224	50	8.62	33	122	1,265	1,214	279	54	8.72	33	118	1,432
				52,592	23,580	49	1.38	33	63	33,031	53,842	25,522	55	1.40	33	62	33,321
Liste de surveillance																	
70	12.12 %-20.67 %	CCC+	Caa1	778	280	48	17.91	38	188	1,465	680	340	53	18.05	43	208	1,413
75	12.12 %-20.67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	56	1	55	16.72	82	378	211	76	9	50	16.72	59	277	210
80	20.68 %-99.99 %	CC à C	Ca	329	112	44	35.44	29	148	487	664	297	52	34.63	33	173	1,149
				1,163	393	47	22.81	38	186	2,163	1,420	646	52	25.73	39	195	2,772
Défaut																	
90	100 %	D	C	411	36	48	100.00	36	228	959	456	55	50	100.00	30	209	953
				411	36	48	100.00	36	228	959	456	55	50	100.00	30	209	953
				142,416	64,461	60	1.10	35	46	65,132	146,811	64,873	62	1.18	34	45	65,676
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0.01 %-0.015 %	AAA	Aaa	32,367	189	64	0.01	5	1	204	32,041	189	65	0.01	3	-	143
10	0.016 %-0.025 %	AAA	Aaa	14,342	2,949	63	0.02	13	3	416	10,713	2,298	64	0.02	13	3	283
21	0.016 %-0.025 %	AA+	Aa1	1,343	772	63	0.02	18	3	34	3,081	1,503	63	0.02	11	2	64
24	0.016 %-0.025 %	AA	Aa2	2,238	586	65	0.02	38	6	143	1,957	375	67	0.02	38	7	137
27	0.026 %-0.035 %	AA-	Aa3	1,493	1,580	66	0.03	17	5	70	1,434	1,425	66	0.03	17	5	73
31	0.036 %-0.05 %	A+	A1	1,059	983	66	0.04	21	7	72	966	806	68	0.04	22	6	61
34	0.06 %-0.065 %	A	A2	938	835	66	0.05	19	7	69	868	811	67	0.05	17	7	65
37	0.066 %-0.08 %	A-	A3	489	502	66	0.08	17	10	50	688	671	66	0.08	14	9	59
41	0.09 %-0.16 %	BBB+	Baa1	523	249	66	0.14	19	12	62	348	115	70	0.14	21	13	46
44	0.16 %-0.26 %	BBB	Baa2	142	58	69	0.24	45	40	57	159	55	69	0.24	44	40	63
47	0.27 %-0.42 %	BBB-	Baa3	60	40	69	0.34	53	54	32	59	43	68	0.34	44	45	26
				54,994	8,743	65	0.02	10	2	1,209	52,314	8,291	65	0.02	8	2	1,020
De qualité inférieure																	
51	0.43 %-0.61 %	BB+	Ba1	559	179	36	0.53	10	12	65	581	237	50	0.53	12	15	87
54	0.62 %-1.09 %	BB	Ba2	38	13	52	0.73	43	74	28	37	19	57	0.73	45	80	30
57	1.10 %-1.92 %	BB-	Ba3	8	3	58	1.40	44	97	8	10	2	64	1.40	33	66	6
61	1.93 %-3.99 %	B+	B1	12	2	68	2.45	14	31	4	12	2	68	2.45	18	44	5
64	4.00 %-7.27 %	B	B2	18	1	69	6.00	30	100	19	8	1	67	6.00	30	84	8
67	7.28 %-12.11 %	B-	B3	2	-	-	9.57	74	353	6	1	-	-	9.57	77	372	5
				637	198	38	0.77	13	20	130	649	261	51	0.68	14	22	141
Liste de surveillance																	
70	12.12 %-20.67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12.12 %-20.67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	2	3	69	16.72	25	118	2	2	3	67	16.72	25	118	2
80	20.68 %-99.99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				2	3	69	16.72	25	118	2	2	3	67	16.72	25	118	2
Défaut																	
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				55,633	8,944	64	0.03	10	2	1,341	52,965	8,555	65	0.03	8	2	1,163

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/17					T2/17								
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions		
				ECD	non utilisés				APR	ECD	non utilisés				APR		
De première qualité																	
10	0.03 %-0.03 %	AAA	Aaa	2,242	-	-	0.02	21	5	115	1,784	-	-	0.02	22	6	98
21	0.03 %-0.03 %	AA+	Aa1	44	82	-	0.03	26	7	3	104	88	-	0.02	9	3	3
24	0.04 %-0.05 %	AA	Aa2	34,617	-	-	0.04	7	1	398	35,614	-	-	0.04	7	1	463
27	0.05 %-0.06 %	AA-	Aa3	5,568	-	-	0.05	15	6	330	6,128	-	-	0.05	17	6	377
31	0.07 %-0.09 %	A+	A1	12,682	49	65	0.08	25	9	1,144	14,440	50	65	0.08	24	9	1,273
34	0.09 %-0.12 %	A	A2	13,967	67	64	0.10	6	3	462	13,966	74	65	0.10	7	4	495
37	0.13 %-0.16 %	A-	A3	6,692	431	63	0.13	15	8	557	7,934	477	64	0.13	15	8	672
41	0.17 %-0.22 %	BBB+	Baa1	5,149	115	68	0.17	15	11	569	4,226	90	66	0.17	15	11	480
44	0.23 %-0.30 %	BBB	Baa2	932	516	64	0.24	11	10	93	1,617	815	64	0.24	10	10	165
47	0.31 %-0.42 %	BBB-	Baa3	387	302	63	0.34	13	14	55	548	104	64	0.34	19	20	112
				82,280	1,562	61	0.08	12	5	3,726	86,361	1,698	61	0.08	12	5	4,138
De qualité inférieure																	
51	0.43 %-0.61 %	BB+	Ba1	119	76	46	0.53	9	22	26	85	3	64	0.53	31	45	38
54	0.62 %-1.09 %	BB	Ba2	316	-	-	0.73	12	19	59	452	-	-	0.73	12	19	84
57	1.10 %-1.92 %	BB-	Ba3	49	4	32	1.40	32	80	39	36	-	-	1.40	20	46	16
61	1.93 %-3.99 %	B+	B1	309	1	68	2.45	8	19	60	334	3	60	2.45	10	26	88
64	4.00 %-7.27 %	B	B2	303	-	-	6.00	16	59	179	484	-	-	6.00	16	60	289
67	7.28 %-12.11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1,096	81	46	2.85	13	33	363	1,391	6	61	2.98	14	37	515
Liste de surveillance																	
70	12.12 %-20.67 %	CCC+	Caa1	10	-	-	16.72	16	82	8	-	-	-	-	-	-	-
75	12.12 %-20.67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20.68 %-99.99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				10	-	-	16.72	15	80	8	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	100.00	40	501	18
				-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	100.00	40	501	18
				83,386	1,643	60	0.11	12	5	4,097	87,756	1,704	61	0.13	12	5	4,671
				281,435	75,048	60	0.59	23	25	70,570	287,532	75,132	62	0.65	23	25	71,510
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				943	108	52	-	-	70	660	1,024	10	60	-	-	70	717
Bon profil				98	4	50	-	-	90	88	106	-	-	-	-	91	96
Profil satisfaisant				43	15	60	-	-	114	49	52	17	71	-	-	115	60
Profil faible				1	-	-	-	-	200	2	10	-	-	-	-	260	26
Défaut				4	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-
				1,089	127	53	-	-	73	799	1,199	27	67	-	-	75	899
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				282,524	75,175	60			25	71,369	288,731	75,159	62			25	72,409

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL¹

(en millions de dollars)

		T1/18								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	85,018	-	-	0,01	5	1	790	1	1
	0,11 % - 0,20 %	389	-	-	0,18	23	21	83	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	694	-	-	0,25	19	21	147	-	22
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,49	13	20	-	-	21
Bas	0,51 % - 1,00 %	88	-	-	0,53	22	34	30	-	36
		86,190	-	-	0,01	5	1	1,050	1	-
Montants non assurés non utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	13,395	45,078	30	0,04	32	3	464	2	4
	0,11 % - 0,20 %	4,481	4,994	90	0,14	24	7	329	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	551	1,622	34	0,30	36	19	107	1	21
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas	0,51 % - 1,00 %	279	931	30	0,53	31	25	71	-	27
	1,01 % - 2,00 %	155	486	32	1,16	36	50	78	1	55
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	29	72	41	4,36	40	121	36	1	143
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	23	-	-
Haut	10,01 % - 99,99 %	11	28	38	26,77	37	215	-	1	338
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		18,901	53,211	36	0,11	30	6	1,108	8	6
Montants non assurés utilisés⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	73,458	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2,309	9	3
	0,11 % - 0,20 %	15,589	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1,348	7	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	23,245	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2,494	14	11
	0,36 % - 0,50 %	303	s. o.	s. o.	0,45	21	15	44	-	16
Bas	0,51 % - 1,00 %	7,573	s. o.	s. o.	0,77	25	26	1,966	15	28
	1,01 % - 2,00 %	14,015	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3,613	31	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3,497	s. o.	s. o.	3,65	22	60	2,099	28	70
	5,01 % - 10,00 %	26	s. o.	s. o.	7,16	19	76	20	-	93
Haut	10,01 % - 99,99 %	490	s. o.	s. o.	33,67	22	122	598	36	213
Défaut	100 %	268	s. o.	s. o.	100,00	24	40	107	70	369
		138,464	s. o.	s. o.	0,68	20	11	14,598	210	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	30,533	36,292	77	0,04	96	3	859	13	3
	0,11 % - 0,20 %	8,608	9,506	70	0,14	91	7	622	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6,286	5,250	88	0,26	88	12	741	15	15
	0,36 % - 0,50 %	2,711	2,722	67	0,43	88	17	474	10	22
Bas	0,51 % - 1,00 %	7,204	5,738	63	0,72	89	26	1,903	46	34
	1,01 % - 2,00 %	7,227	4,009	69	1,42	92	45	3,278	94	62
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6,556	2,909	69	3,05	90	78	5,087	180	112
	5,01 % - 10,00 %	1,616	353	69	7,12	87	131	2,113	100	208
Haut	10,01 % - 99,99 %	1,253	351	70	31,12	89	214	2,684	348	562
Défaut	100 %	47	-	-	100,00	84	179	83	36	1,154
		72,041	67,130	75	1,33	92	25	17,844	853	40
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3,347	1,284	77	0,08	33	6	196	1	6
	0,11 % - 0,20 %	429	447	66	0,14	81	25	107	-	26
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1,267	585	58	0,28	73	37	471	3	40
	0,36 % - 0,50 %	1	4	12	0,43	95	63	-	-	68
Bas	0,51 % - 1,00 %	3,271	787	55	0,79	69	63	2,067	18	70
	1,01 % - 2,00 %	1,547	224	62	1,39	77	88	1,357	16	101
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2,382	116	66	3,09	64	89	2,130	50	116
	5,01 % - 10,00 %	467	36	67	7,77	82	129	603	30	209
Haut	10,01 % - 99,99 %	737	243	59	49,49	35	77	566	87	227
Défaut	100 %	65	-	-	100,00	74	15	10	60	1,161
		13,513	3,726	65	4,39	60	56	7,507	265	80
		329,109	124,067	58	0,77	34	13	42,107	1,337	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/17							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada	Tranches de PD	ECD							
Montants assurés utilisés et non utilisés ³									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	87,815	-	-	0,01	5	1	816	1
	0,11 % - 0,20 %	366	-	-	0,18	22	21	77	-
Très faible	0,21 % - 0,35 %	702	-	-	0,25	19	21	146	-
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	15	23	-	24
Bas	0,51 % - 1,00 %	79	-	-	0,53	21	34	27	35
		88,963	-	-	0,01	5	1	1,066	1
Montants non assurés non utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	13,196	44,389	30	0,04	31	3	448	2
	0,11 % - 0,20 %	4,708	5,226	90	0,14	24	7	345	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	543	1,607	34	0,30	35	19	104	1
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas	0,51 % - 1,00 %	280	926	30	0,53	30	25	69	-
	1,01 % - 2,00 %	153	473	32	1,16	36	49	76	1
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	32	75	43	4,35	39	119	38	1
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Haut	10,01 % - 99,99 %	9	27	35	26,35	37	217	21	1
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	340
		18,921	52,723	36	0,11	29	6	1,101	8
Montants non assurés utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	72,647	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2,257	9
	0,11 % - 0,20 %	13,851	s. o.	s. o.	0,17	23	8	1,157	6
Très faible	0,21 % - 0,35 %	23,305	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2,484	14
	0,36 % - 0,50 %	310	s. o.	s. o.	0,45	20	14	45	-
Bas	0,51 % - 1,00 %	6,591	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1,671	12
	1,01 % - 2,00 %	13,624	s. o.	s. o.	1,26	17	25	3,439	30
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3,315	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1,967	26
	5,01 % - 10,00 %	29	s. o.	s. o.	7,28	20	77	22	-
Haut	10,01 % - 99,99 %	417	s. o.	s. o.	33,28	22	121	503	30
Défaut	100 %	240	s. o.	s. o.	100,00	24	39	92	65
		134,329	s. o.	s. o.	0,64	20	10	13,637	192
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29,988	35,725	77	0,04	92	3	777	11
	0,11 % - 0,20 %	8,456	9,361	70	0,14	85	7	579	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6,319	5,284	88	0,26	84	11	706	14
	0,36 % - 0,50 %	4,118	4,007	64	0,41	88	17	698	15
Bas	0,51 % - 1,00 %	5,753	4,425	64	0,76	83	26	1,498	37
	1,01 % - 2,00 %	7,146	3,953	69	1,42	89	44	3,162	90
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6,634	2,939	70	3,05	87	75	4,996	177
	5,01 % - 10,00 %	1,637	361	72	7,15	83	126	2,059	98
Haut	10,01 % - 99,99 %	1,319	374	85	30,48	88	211	2,785	355
Défaut	100 %	45	-	-	100,00	85	209	95	35
		71,415	66,429	74	1,36	89	24	17,355	842
Autres risques liés au portefeuille de détail									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3,259	1,301	76	0,08	33	6	192	1
	0,11 % - 0,20 %	430	450	65	0,14	78	24	104	-
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1,202	564	57	0,28	73	37	446	2
	0,36 % - 0,50 %	6	9	41	0,39	95	59	3	-
Bas	0,51 % - 1,00 %	3,170	741	54	0,79	69	63	1,999	17
	1,01 % - 2,00 %	1,555	221	62	1,39	77	87	1,353	16
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2,319	107	67	3,12	65	91	2,119	50
	5,01 % - 10,00 %	470	37	64	7,76	81	127	598	30
Haut	10,01 % - 99,99 %	721	266	60	48,08	35	76	551	84
Défaut	100 %	56	-	-	100,00	78	380	214	33
		13,188	3,696	65	4,29	60	57	7,579	233
		326,816	122,848	58	0,74	33	12	40,738	1,276

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/17								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au	Tranches de PD	ECD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	89,986	-	-	0,01	5	1	836	1	
	0,11 % - 0,20 %	368	-	-	0,18	22	21	76	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	715	-	-	0,25	19	21	148	-	
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	16	24	-	-	
Bas	0,51 % - 1,00 %	77	-	-	0,53	21	33	26	-	
		91,147	-	-	0,01	5	1	1,086	1	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12,999	43,718	30	0,04	31	3	440	2	
	0,11 % - 0,20 %	6,052	6,884	88	0,14	24	7	453	2	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	400	1,196	33	0,34	35	21	84	-	
	0,36 % - 0,50 %	311	1,032	30	0,53	31	26	79	1	
Bas	0,51 % - 1,00 %	165	507	32	1,16	35	48	79	1	
	1,01 % - 2,00 %	30	77	39	4,36	38	115	34	-	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
	5,01 % - 10,00 %	11	30	36	26,84	38	218	23	1	
Haut	10,01 % - 99,99 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		19,968	53,444	37	0,11	29	6	1,192	7	
Montants non assurés utilisés										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	67,817	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2,097	8	
	0,11 % - 0,20 %	14,079	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1,205	6	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	21,237	s. o.	s. o.	0,31	18	10	2,202	12	
	0,36 % - 0,50 %	300	s. o.	s. o.	0,44	21	15	44	-	
Bas	0,51 % - 1,00 %	6,299	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1,571	12	
	1,01 % - 2,00 %	14,595	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3,781	33	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3,149	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1,848	24	
	5,01 % - 10,00 %	34	s. o.	s. o.	7,35	19	73	25	-	
Haut	10,01 % - 99,99 %	422	s. o.	s. o.	32,93	22	121	511	30	
Défaut	100 %	224	s. o.	s. o.	100,00	24	40	90	64	
		128,156	s. o.	s. o.	0,66	20	10	13,374	189	
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28,879	34,945	75	0,04	91	3	741	11	
	0,11 % - 0,20 %	8,187	9,184	68	0,14	86	7	561	10	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	5,672	5,272	76	0,27	83	11	638	13	
	0,36 % - 0,50 %	3,811	3,935	58	0,41	88	17	643	14	
Bas	0,51 % - 1,00 %	5,465	4,414	59	0,77	83	26	1,425	35	
	1,01 % - 2,00 %	7,020	3,957	66	1,42	89	44	3,084	88	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6,496	2,936	64	3,06	86	75	4,859	172	
	5,01 % - 10,00 %	1,600	371	69	7,21	82	125	1,999	95	
Haut	10,01 % - 99,99 %	1,445	550	89	27,49	86	201	2,901	342	
Défaut	100 %	41	-	-	100,00	83	195	80	32	
		68,616	65,564	71	1,38	88	25	16,931	812	
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3,068	1,505	67	0,08	36	7	210	1	
	0,11 % - 0,20 %	173	152	69	0,12	85	24	41	-	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1,157	623	48	0,29	79	41	476	3	
	0,36 % - 0,50 %	243	239	47	0,42	84	54	132	1	
Bas	0,51 % - 1,00 %	1,180	476	49	0,67	74	63	739	6	
	1,01 % - 2,00 %	3,057	147	57	1,40	84	96	2,933	36	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2,424	114	61	3,08	66	92	2,237	52	
	5,01 % - 10,00 %	513	80	66	7,11	82	127	653	30	
Haut	10,01 % - 99,99 %	773	301	61	44,47	41	83	643	87	
Défaut	100 %	53	-	-	100,00	79	435	232	30	
		12,641	3,637	59	4,48	65	66	8,296	246	
		320,528	122,645	56	0,75	33	13	40,879	1,255	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/17								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible		93,376	-	-	0,01	5	1	868	1	1
Très faible		399	-	-	0,18	22	21	84	-	22
Bas		722	-	-	0,25	20	21	154	-	22
Moyenne		1	-	-	0,46	18	26	-	-	27
Haut		80	-	-	0,53	21	34	27	-	35
Défaut		94,578	-	-	0,01	5	1	1,133	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible		12,642	42,558	30	0,04	32	3	437	2	4
Très faible		6,045	6,852	88	0,14	24	8	454	2	8
Bas		378	1,130	34	0,34	36	21	80	-	23
Moyenne		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haut		292	972	30	0,53	31	26	75	-	28
Défaut		151	456	33	1,17	36	50	75	1	55
Moyenne		27	67	41	4,29	38	114	31	-	135
Haut		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut		8	21	36	26,55	36	211	16	1	332
Moyenne		19,543	52,056	38	0,11	29	6	1,168	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible		61,781	s. o.	s. o.	0,06	21	3	2,007	8	3
Très faible		14,101	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1,237	6	9
Bas		18,402	s. o.	s. o.	0,32	19	11	1,999	11	12
Moyenne		312	s. o.	s. o.	0,43	22	15	48	-	16
Haut		6,775	s. o.	s. o.	0,78	24	25	1,675	12	27
Défaut		12,071	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3,131	27	29
Moyenne		3,176	s. o.	s. o.	3,59	22	60	1,902	25	70
Haut		27	s. o.	s. o.	7,53	19	75	20	-	92
Défaut		341	s. o.	s. o.	33,08	22	120	408	24	207
Moyenne		226	s. o.	s. o.	100,00	24	42	96	63	392
Défaut		117,212	s. o.	s. o.	0,67	21	11	12,523	176	13
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible		29,342	35,559	76	0,04	89	3	734	11	3
Très faible		8,400	6,277	67	0,15	84	7	601	11	9
Bas		3,034	488	83	0,24	84	10	315	6	13
Moyenne		6,675	3,240	62	0,40	86	16	1,073	23	20
Haut		2,818	350	56	0,80	84	27	767	19	36
Défaut		9,812	2,837	65	1,46	87	44	4,341	125	60
Moyenne		6,031	5,294	64	3,59	87	83	5,029	188	122
Haut		1,184	2,344	76	8,44	82	138	1,638	82	225
Défaut		1,166	9,312	78	31,15	87	211	2,460	318	351
Moyenne		41	-	-	100,00	84	224	92	31	1,176
Défaut		68,503	65,701	71	1,38	87	25	17,050	814	40
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible		2,949	1,527	66	0,08	36	7	200	1	7
Très faible		167	129	67	0,13	84	26	43	-	27
Bas		1,027	580	47	0,29	79	41	425	2	44
Moyenne		440	216	47	0,40	76	48	212	1	52
Haut		913	570	53	0,69	76	65	590	5	71
Défaut		3,088	159	55	1,40	84	97	2,992	36	112
Moyenne		2,388	156	71	3,21	67	93	2,226	54	121
Haut		486	65	57	7,59	83	131	635	31	209
Défaut		727	184	59	44,74	40	83	605	83	227
Moyenne		54	-	-	100,00	82	467	253	29	1,131
Défaut		12,239	3,586	59	4,49	65	67	8,181	242	92
Moyenne		312,075	121,343	57	0,74	33	13	40,055	1,239	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé au titre des marges de crédit hypothécaires assurés.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T1/18		T4/17		T3/17		T2/17	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0.62	0.05	0.62	0.05	0.62	0.06	0.62	0.11
Expositions aux entités souveraines	0.01	-	0.01	-	0.01	-	0.02	-
Expositions aux banques	0.15	-	0.12	-	0.17	-	0.15	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier admissibles	0.09	0.01	0.08	0.01	0.08	0.01	0.08	0.01
Autres risques liés au portefeuille de détail	4.05	2.81	4.03	2.88	4.02	2.96	4.01	3.05
	2.48	0.94	2.44	0.96	2.44	0.99	2.46	1.02

	T1/17		T4/16		T3/16		T2/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0.67	0.24	0.57	0.29	0.56	0.31	0.53	0.25
Expositions aux entités souveraines	0.01	-	0.01	-	0.01	-	0.01	-
Expositions aux banques	0.12	-	0.13	-	0.12	-	0.11	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier admissibles	0.08	0.01	0.07	0.01	0.07	0.01	0.06	0.01
Autres risques liés au portefeuille de détail	3.97	3.05	3.68	2.97	3.66	2.86	3.42	2.77
	2.41	1.06	2.38	1.07	2.21	1.04	2.13	1.03

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T1/18					Total	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total							
Prêts hypothécaires commerciaux	886	7	-	-	-	893	1,065	1,088	1,200	1,406	1,694	2,126	2,617	7,746
Institutions financières	36,495	4,949	12,594	70,493	12,459	136,990	129,106	131,342	135,655	131,665	134,727	126,294	120,458	120,593
Commerce de détail et de gros	4,628	2,765	-	257	195	7,845	7,532	7,335	7,285	7,187	6,967	7,001	7,016	6,769
Services aux entreprises	6,654	2,556	79	654	95	10,038	9,769	9,739	9,046	8,860	8,682	8,308	8,183	7,659
Fabrication – biens d'équipement	2,306	1,998	-	422	106	4,832	4,694	4,678	4,817	4,616	4,651	4,783	4,763	5,218
Fabrication – biens de consommation	3,054	1,602	-	227	43	4,926	4,909	4,886	4,875	4,566	4,546	4,705	4,621	4,403
Immobilier et construction	28,613	6,594	76	972	122	36,377	36,067	36,811	36,964	34,817	34,549	33,616	30,896	25,445
Agriculture	5,469	1,531	-	26	38	7,064	6,936	6,826	6,886	6,692	6,582	6,749	6,590	6,526
Pétrole et gaz	7,042	8,306	-	973	2,251	18,572	18,104	17,330	17,431	16,762	17,655	17,185	16,497	18,653
Mines	1,253	2,957	-	672	167	5,049	5,253	4,945	4,934	4,782	5,104	4,800	4,725	5,276
Produits forestiers	469	454	-	143	8	1,074	1,083	1,040	1,096	1,091	1,072	1,196	1,207	1,221
Matériel informatique et logiciels	846	396	-	31	71	1,344	1,420	1,286	1,213	1,125	1,108	1,198	1,346	1,179
Télécommunications et câblodistribution	1,028	1,023	-	425	189	2,665	2,850	2,799	2,324	2,058	2,040	2,138	2,126	2,321
Diffusion, édition et impression	410	137	-	-	4	551	504	525	636	872	889	899	884	730
Transport	3,663	1,986	-	444	674	6,767	6,729	6,649	6,277	5,891	5,867	5,731	5,254	5,175
Services publics	4,015	5,061	-	1,997	644	11,717	12,062	11,721	12,991	11,670	11,197	11,435	11,725	11,848
Éducation, soins de santé et services	2,556	999	22	90	94	3,761	3,921	3,712	3,946	3,699	3,624	3,699	3,573	3,443
Gouvernements	27,731	4,183	1,341	273	2,545	36,073	32,526	29,812	31,155	25,945	29,067	28,080	26,096	28,933
	137,118	47,504	14,112	78,099	19,705	296,538	284,530	282,524	288,731	273,704	280,021	269,943	258,577	263,138

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T1/18								
Expositions aux entreprises	-	67	-	17	-	27,743	96	27,923
Expositions aux entités souveraines	6,444	3,961	-	112	-	562	29	11,108
Expositions aux banques	-	1,709	-	109	-	231	-	2,049
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	3,080	115	8	3,203
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	-	-	-	1,078	27	3	1,108
	6,444	5,737	-	238	4,158	28,678	136	45,391
T4/17	6,820	6,178	-	241	4,314	28,990	432	46,975
T3/17	6,020	6,048	-	243	4,085	27,503	443	44,342
T2/17	3,890	1,854	-	491	3,259	4,511	353	14,358
T1/17	3,828	1,757	-	366	3,068	4,207	349	13,575
T4/16	3,673	1,910	-	509	3,133	4,480	417	14,122
T3/16	3,767	1,929	-	383	3,022	4,299	431	13,831
T2/16	3,570	1,799	-	366	2,863	4,087	440	13,125
T1/16	4,178	1,963	-	280	3,196	4,715	532	14,864

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T1/18			T4/17			T3/17			T2/17		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	9,142	1,055	3,133	9,136	871	2,723	8,628	950	3,154	9,000	2,385	3,949
Expositions aux entités souveraines	97	8,402	-	17	7,934	-	17	8,389	-	18	9,026	-
Expositions aux banques	28	2,525	32,609	-	2,633	32,960	-	2,051	32,550	-	1,633	33,312
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2,285	83,906	-	2,301	86,663	-	2,339	88,810	-	2,352	92,225	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	9	-	-	10	-	-	11	-	-	12	-
	11,552	95,897	35,742	11,454	98,111	35,683	10,984	100,211	35,704	11,370	105,281	37,261

	T1/17			T4/16			T3/16			T2/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8,985	988	4,142	8,433	1,078	5,328	7,833	1,071	3,810	7,253	1,142	3,043
Expositions aux entités souveraines	111	9,243	-	113	10,091	-	114	6,226	-	18	8,556	-
Expositions aux banques	-	1,675	31,469	-	1,810	32,633	-	5,086	31,589	-	1,861	30,672
Expositions au crédit personnel garanti	2,210	92,235	-	2,215	95,242	-	2,210	97,656	-	2,199	100,408	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	13	-	-	14	-	-	16	-	-	17	-
	11,306	104,154	35,611	10,761	108,235	37,961	10,157	110,055	35,399	9,470	111,984	33,715

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

Prêts hypothécaires commerciaux

	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
	Total								
Titrisés	-	-	-	7	63	156	194	209	223
Vendus	-	-	-	7	63	156	194	209	223

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée

² Il n'y avait pas de prêt douteux, d'autres prêts en souffrance ou de radiations nettes aux périodes indiquées.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	1,324	946	665	502	589	546	593	-	-
Contrats de location – automobile/parc	875	1,064	1,106	1,178	1,248	1,070	1,147	1,223	1,292
Prêts automobiles	956	1,075	1,200	809	911	1,054	577	677	778
Prêts aux franchises	394	454	489	477	449	468	470	461	409
Cartes de crédit	495	720	720	720	875	875	725	710	710
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1,775	1,391	1,215	1,118	1,257	1,364	1,218	1,186	1,198
Recouvrement de coûts prévus du secteur des services publics	244	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	350	-	155	55	55	55	55	55	55
	6,413	5,650	5,550	4,859	5,384	5,432	4,785	4,312	4,442
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	18	18	17	20	19	18	17	18	18

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/18				T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	
Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale								
Autres que de négociation													
<u>Créances titrisées de tiers ³</u>													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	1,034	8,662	-	9,696	-	9,343	8,659	7,571	7,896	7,921	7,348	6,424	6,352
Entités émettrices structurées par des tiers	2,671	1,492	25	4,188	30	4,831	4,691	4,975	5,105	10,942	11,400	11,153	12,516
Négociation ⁴	163	-	-	163	-	157	156	109	146	125	155	159	277
ECD totale	3,868	10,154	25	14,047	30	14,331	13,506	12,655	13,147	18,988	18,903	17,736	19,145

¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 5 M\$ (5 M\$ au quatrième trimestre de 2017) en placements et prêts, un montant de néant (néant au quatrième trimestre de 2017) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 25 M\$ (32 M\$ au quatrième trimestre de 2017) en dérivés de crédit vendus.

³ Comprend les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.

⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/18						T4/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	163	-	16	-	1	-	156	-	16	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	163	-	16	-	1	-	157	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3,419	-	250	-	20	-	3,802	-	271	-	22	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	154	-	12	-	13	-	161	-	13	-
	3,431	-	404	-	32	-	3,815	-	432	-	35	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	8,098	-	567	-	45	-	7,394	-	518	-	41	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	8,098	-	567	-	45	-	7,394	-	518	-	41	-
Formule réglementaire	2,325	25	203	102	16	8	2,928	32	281	110	22	9
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13,854	25	1,174	102	93	8	14,137	32	1,231	110	98	9
Exposition totale	14,017	25	1,190	102	94	8	14,294	32	1,258	110	100	9

(en millions de dollars)

	T3/17						T2/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3,298	19	236	8	19	1	2,950	74	213	30	17	2
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	156	-	12	-	14	-	171	-	14	-
	3,310	19	392	8	31	1	2,964	74	384	30	31	2
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6,957	-	487	-	40	-	6,771	-	474	-	38	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6,957	-	487	-	40	-	6,771	-	474	-	38	-
Formule réglementaire	3,026	33	281	128	22	10	2,694	38	300	152	24	12
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13,293	52	1,160	136	93	11	12,429	112	1,158	182	93	14
Exposition totale	13,449	52	1,182	136	95	11	12,538	112	1,172	182	94	14

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIEES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T1/17						T4/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3,136	102	235	41	19	3	3,662	373	272	238	22	19
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	168	-	13	-
	3,149	102	398	41	32	3	3,675	373	440	238	35	19
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7,110	-	498	-	40	-	7,192	-	523	-	42	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7,110	-	498	-	40	-	7,192	-	523	-	42	-
Formule réglementaire	2,595	37	343	118	28	9	7,323	44	811	206	65	16
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12,854	139	1,239	159	100	12	18,190	417	1,774	444	142	35
Exposition totale	13,000	139	1,253	159	101	12	18,315	417	1,786	444	143	35

(en millions de dollars)

	T3/16						T2/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4,118	540	305	317	24	25	4,057	628	293	346	23	28
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	157	-	13	-
	4,131	540	468	317	37	25	4,070	628	450	346	36	28
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6,375	-	446	-	36	-	5,501	-	385	-	30	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6,375	-	446	-	36	-	5,501	-	385	-	30	-
Formule réglementaire	7,410	46	868	191	70	15	7,086	44	663	129	53	10
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	1	-	8	-	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17,916	586	1,782	508	143	40	16,657	673	1,498	483	119	39
Exposition totale	18,071	586	1,797	508	144	40	16,816	673	1,510	483	120	39

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 5 M\$ (5 M\$ au quatrième trimestre de 2017) pour les expositions aux retraitsations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres diffèrent en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie se comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes visant les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC. Cette situation est attribuable à l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.